

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mars 2023, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 19 heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Stephen Matthews, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2023-03-R036

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 MARS 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Ajout du point 4.4 – Autorisation de signature dossier aire de protection des puits avec la Ferme Luseb
- Ajout du point 7.2 – Octroi d'un contrat réfection du poste de pompage du 1A rue de la Mairie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.1

2023-03-R037

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame Jessica Larivière,
appuyée par monsieur Pierre Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance du mois de février 2023.

4.2

2023-03-R038

INSCRIPTION AU CONGRÈS 2023 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

CONSIDÉRANT que cette année le congrès aura lieu au Palais des congrès du Toronto métropolitain du 25 au 28 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement municipal numéro 6-D, les membres du Conseil doivent faire approuver leurs frais de représentativité au préalable;

CONSIDÉRANT que les frais du conjoint ou de la conjointe sont exclus et ne sont pas admissibles à aucun remboursement de la part de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

De procéder à l'inscription de monsieur le maire, Stephen Matthews au Congrès 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui aura lieu du 25 au 28 mai, à Toronto.

D'autoriser l'inscription, l'hébergement, les frais de déplacement et des repas.

D'autoriser le service des finances à procéder au paiement des frais reliés à la représentativité de ces membres sur présentation du formulaire prévu à cette fin, accompagner des pièces justificatives et conformément au règlement municipal numéro 6-D.

D'imputer ces dépenses pour les membres du conseil à même les postes budgétaires 02 110 00 311 et 02 110 00 319.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Stephen Matthews, maire

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

4.3

2023-03-R039

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 109 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 4 500 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier le règlement d'emprunt numéro 109 pour la construction d'une caserne incendie;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

De modifier l'article 2 comme suit :

D'enlever le paragraphe suivant :

« Le conseil est autorisé à faire réaliser le projet de construction d'une nouvelle caserne incendie, incluant les coûts directs, les frais incidents et les taxes nettes sur le lot 5 587 529, tel qu'il appert dans le formulaire tableau de calcul du Coût Maximal Admissible préparé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tel que présenté dans l'annexe C. »

De le remplacer par ce qui suit :

« Le conseil est autorisé à faire réaliser le projet de construction d'une nouvelle caserne incendie, incluant les coûts directs, les frais incidents et les taxes nettes sur le lot 5 587 529, tel qu'il appert à l'addenda 1 de la formule de soumission, préparé par Coursol Miron Architectes Inc. (annexe C) et à l'annexe D, préparée par le directeur général de la municipalité en date du 1er mars 2023, ces deux annexes faisant partie intégrante du règlement.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Bernard Malo Inc.
MAMH
M. François Lefebvre, directeur de la sécurité incendie
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

4.4

2023-03-R040

AUTORISATION DE SIGNATURE DOSSIER AIRE DE PROTECTION DES PUIXS AVEC LA FERME LUSEB

CONSIDÉRANT l'importance de l'aire de protection de l'aire de captage de nos puits municipaux;

CONSIDÉRANT qu'une compensation pour les années 2014 à 2022 doit être versée;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,
appuyée par monsieur Patrick Côté

et résolu :

Que le conseil municipal autorise M. Stephen Matthews, maire et M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, la quittance complète pour les années 2014 à 2022 avec la Ferme Luseb.

D'imputer cette somme au poste 02 41200 690.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Ferme Luseb

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

5.

1ER PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 15 pour se terminer à 19 h 35.

Sept (7) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

- 1- M. Robert Dorais
 - a) Rencontre avec l'évaluateur, c'est quand ?
- 2- M. Ruel
 - a) Demande au conseil de contrôler les dépenses, les emprunts.
 - b) Nos routes ressemblent à l'Ukraine.
- 3- M. Normand Provin
 - a) Demande d'ajout d'un arrêt sur la rue de la Seigneurie et la rue John-Abbott.
- 4- M. Ladouceur
 - a) Demande information sur le changement de zonage. Il est contre et demande où doit-il déposer sa plainte ?
 - b) Demande que la rue Ladouceur devienne un sens unique.
 - c) Demande rapport incendie mensuellement.
- 5- M. Rozon
 - a) Demande que le déneigeur aille à contresens dans les rues.
- 6- M. St-Pierre
 - a) Déneigement coût trop cher.
- 7- Mme Rémillard
 - a) Relance Comité circulation.
 - b) Problématique déneigement inacceptable.

6.1

2023-03-R041

COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrick Côté, appuyé par monsieur Pierre Fournier et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 8 février 2023 au 7 mars 2023, totalisant 359 494.63 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 8 février 2023 au 7 mars 2023 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 43 582.39 \$.

6.3

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-H – Délégation de pouvoir – Liste

6.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 FÉVRIER 2023

Rapport budgétaire au 28 février 2023

7.1

2023-03-R042

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉVISION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE NORD, PHASE 2, PARTIE 2

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la firme de génie-conseil BSA Groupe Conseil en 2015 pour la réalisation des plans et devis pour la réfection du chemin de la Rivière-Rouge Nord, Phase 2, Partie 2;

CONSIDÉRANT que les plans et devis ainsi que le bordereau d'estimation doivent être révisés pour répondre aux normes et aux estimations actuelles;

CONSIDÉRANT que le chemin de la Rivière-Rouge Nord est une route locale 2 et qu'elle est admissible au programme de subvention PIIRL II sous le volet redressement;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire une demande de subvention pour le programme PIIRL II volet redressement cette année pour des travaux sous condition d'acceptation pour l'année 2024;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

D'accepter l'offre de service de la firme d'ingénierie BSA Groupe Conseil au montant de 19 500 \$ avant taxes pour la révision des plans et devis pour la réfection du chemin de la Rivière-Rouge Nord, Phase 2, Partie 2.

D'autoriser monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil le mandat pour la révision des plans et devis pour la réfection du chemin de la Rivière-Rouge Nord, Phase 2, Partie 2.

D'autoriser que les coûts soit pris à même la réserve des travaux routiers.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 23 04000 043.

D'autoriser la directrice des finances et comptabilité à faire les écritures nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. BSA Groupe Conseil

M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints

Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

7.2

2023-03-R043

OCTROI D'UN CONTRAT RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE DU 1A RUE DE LA MAIRIE

CONSIDÉRANT qu'une fuite a été détectée par le département des travaux publics.

CONSIDÉRANT que lors de la réparation, il a été constaté que l'ensemble des conduites de refoulement et la plomberie sont en dégradation avancée.

CONSIDÉRANT qu'il y a un risque de refoulement d'égout pour les citoyens.

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un service citoyen.

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints de mandater la compagnie Brébeuf mécanique de procédé inc. pour la réfection du poste de pompage du 1A rue de la Mairie.

D'imputer cette dépense au poste comptable 02 41310 522.

De payer cette dépense à même la réserve égout St-André.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Brébeuf mécanique de procédé inc.

M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque du mois de janvier 2023.

11.1

2023-03-R044

EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE PHARAND ET MONSIEUR ANDRÉ ST-LAURENT À TITRE DE BRIGADIER SCOLAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que la municipalité est soucieuse de maintenir un nombre d'effectif adéquat pour son service de brigadier scolaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est soucieuse d'une qualité de service adéquate de brigadier scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y eut offre d'emploi par affichage public, processus de sélection et entrevues effectués par le directeur du service d'incendie;

CONSIDÉRANT que le directeur recommande l'embauche de madame Pharand et Monsieur St-Laurent;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

D'entériner l'embauche de madame Sylvie Pharand et monsieur André Saint-Laurent, à titre de brigadier scolaire suppléant.

Que leur rémunération soit établie selon les orientations de la convention collective des cols bleus de la municipalité soit à l'annexe C page 52 tableau 2022 classe 3 échelon 4.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Mme Sylvie Pharand
M. André St-Laurent
M. Jean-Philippe Fillion, président, SCFP
M. François Lefebvre, directeur de la sécurité incendie
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

11.2

2023-03-R045

ACHAT D'UN FORD EXPLORER XLT 2023 POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un véhicule de type Ford Explorer XLT en remplacement du véhicule de promenade de type Ford Escape 2014 avec plus de 235 000 KM au compteur;

CONSIDÉRANT que la municipalité met en réparation diverse en moyenne plus de 3 000 \$ annuellement depuis 2021;

CONSIDÉRANT que la date de livraison du Ford Explorer XLT 2023 est au plus tard en avril 2023;

CONSIDÉRANT que plusieurs réparations restent à venir (transmission, système d'échappement);

CONSIDÉRANT que le directeur du service doit avoir un véhicule sécuritaire et fonctionnel dans l'exercice de ses fonctions;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat d'un Ford explorer XLT 2023 de la compagnie Chartrand Ford au montant de 47 175.00 \$ plus les taxes applicables, plus les frais d'immatriculation à la livraison au montant égale à la facture de la SAAQ.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 23 03000 015.

De payer cette dépense à même la réserve camion incendie 55 91200 005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Chartrand Ford
M. François Lefebvre, directeur de la sécurité incendie
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

11.3

2023-03-R046

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2022-11-R205 – OCTROI DU CONTRAT DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE

CONSIDÉRANT la recommandation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier la résolution numéro 2022-11-R205 relativement à l'octroi du contrat de la construction de la nouvelle caserne;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

De modifier la résolution numéro 2022-11-R205 comme suit:

D'enlever le paragraphe suivant:

« Que le conseil municipal octroie le contrat pour la construction de la caserne incendie à la compagnie Bernard Malo Inc. »

De le remplacer par ce qui suit :

« Que le conseil municipal octroie le contrat pour la construction de la caserne incendie à la compagnie Bernard Malo Inc., et ce, conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Bernard Malo Inc.
MAMH
M. François Lefebvre, directeur de la sécurité incendie
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 45 pour se terminer à 19 h 47.

Deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

1- M. St-Pierre

a) Suivi pont temporaire

2- M. Ladouceur

a) Trail de raquette dans le secteur de Grand-Côte.

b) Neige usée soufflée dans la rivière par accident.

13.

2023-03-R047

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Michael Steimer, appuyé par monsieur Jacques Decoeur et résolu :

De lever la séance à 19 h 48 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier**

**Stephen Matthews,
Maire**